

Rapport de la commission des Sports du 24 juin 2026

Rapporteur : M. Thierry CERUTTI

SUBVENTIONS AUX SPORTIFS INDIVIDUELS

La commission des Sports s'est réunies le 24 juin 2026 sous la présidence de M. Claude ANGELOZ. Le procès-verbal a été enregistré par Mme GENEQUAND, Qu'elle soit remerciée pour son excellent travail Mme PILLONEL, cheffe du service des Sports (SSP) a assisté aux travaux de la commission.

Introduction

Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Vernier relatif à l'octroi de subventions donne des directives concernant les dossiers recevables. Toutefois, la Commission des sports ne dispose pas de critères définis sur lesquels s'appuyer pour répartir ce montant. En conséquence, il peut parfois être compliqué, pour les membres de la Commission, de définir avec une explication objective le montant qu'ils allouent aux sportifs dans leur processus décisionnel.

Pour faciliter ce processus, afin de guider les décisions des commissaires, le Service des sports propose un outil d'aide à la décision (fichier Excel). Quelques critères sont proposés par le Service des sports et le tableau sera complété durant la séance. Ce tableau prévoit une limite au montant accordé à 40% du budget du sportif. Les commissaires pourront utiliser un système de notation de 1 à 10 permettant de déterminer le montant de la subvention (plus la note est élevée, plus le soutien accordé est important).

Critères pris en compte.

1 Limite distincte à la subvention - le budget

Le budget du sportif est une donnée importante car celui-ci varie grandement selon les disciplines sportives, le niveau, ainsi que la proximité avec le centre de compétence de la discipline. Il est proposé de fixer une limite, définie à 40 % du budget de chaque bénéficiaire.

2 Visée future

Pour ce critère, il s'agit d'analyser si le sportif vise le haut niveau ; d'évaluer si son objectif sportif est clair et réaliste. Il s'agit également d'identifier les sportifs qui ont le potentiel d'évoluer vers un niveau national ou international.

3 Progression

Analyser l'évolution des résultats sportifs depuis la dernière demande ; d'observer l'évolution de ses performances en compétition. Il s'agit d'identifier une progression dans les objectifs sportifs et de voir si les objectifs sont atteints.

4 Première ou dernière année de demande de subvention

Soutenir et encourager les premières demandes, ainsi que les sportifs dans leur dernière année d'éligibilité (25 ans).

5 Niveau actuel du bénéficiaire

Évaluer le niveau du bénéficiaire, a-t-il un niveau national ou international ?

Observer les participations aux championnats d'Europe dans sa discipline, celles-ci étant considérées comme un indicateur du niveau international. (La participation à un open international n'atteste pas nécessairement d'un niveau international.)

Considérer son classement officiel dans sa discipline.

6 Centre de compétence

Certains centres de compétence sont situés loin de Genève, ce qui a pour conséquence : des déplacements plus longs ; des frais de transport plus élevés ; ainsi que d'éventuels frais d'hébergement. L'objectif serait de prendre en compte l'impact financier lié à la localisation des centres.

7 Parcours personnel

Considérer les difficultés rencontrées par le sportif (sociales, scolaires, financières, etc.) ; de tenir compte des obstacles qui peuvent freiner la progression sportive (blessures) ; et d'évaluer le niveau sportif en fonction de la situation personnelle et des compétences.

Le fichier est prérempli avec les noms, prénoms, âge, discipline sportive et budget indiqués dans le dossier de candidature. Le maximum de 40% du budget a déjà été calculé et apparaît dans une colonne. Les colonnes suivantes concernent les critères susmentionnés. Une colonne est dédiée à l'évaluation par les commissaires avec une note de 1 à 10, ce qui permettra de calculer le montant alloué par candidat par rapport au budget total de CHF 15'000.00.

Audition des candidats pour une subvention aux sportifs individuel

M. DP a 18 ans et fait de la course à pied. Il a obtenu les temps demandés pour participer aux EYOF (jeux olympiques de la jeunesse européenne). Il a été, avec ses coéquipiers, champion suisse de relais 3x 1000m. Il a également été champion suisse de cross par équipes. Il a bien débuté l'année 2026 en battant son record personnel sur 800m. Ses objectifs sont de continuer à améliorer ses temps et de faire une bonne place aux championnats suisses en septembre prochain, puis de se qualifier pour les championnats d'Europe U20 en Pologne.

Mme ER a 17 ans ; cela fait 10 ans qu'elle a commencé le karaté. Elle a pu performer au fil des années et cela fait 5 ans qu'elle a été sélectionnée dans l'équipe suisse. Tous ses entraînements en équipe suisse ont lieu à Soleure. Elle a pu faire 3 championnats d'Europe et un championnat du monde pour lequel elle a obtenu la neuvième place. Il s'agit d'un résultat WKF. Sur le plan national, elle a été championne suisse dans toutes les catégories jusqu'à maintenant.

Mme TC pratique le Pony Mounted Games depuis 2015. Il s'agit d'une discipline équestre qui se joue sous forme de courses relais en équipe sur des jeux d'agilité. Elle a participé aux championnats suisses depuis 2016 jusqu'en 2024. En mai 2026, elle a pu rejoindre ce club dans les championnats suisses. Concernant ses objectifs, elle souhaite progresser pour aller jusqu'en international, ce qu'elle vise pour l'année prochaine.

M. AG a 16 ans et il fait du karting. Il a été champion suisse l'an dernier et il a été choisi cette année par la fédération suisse pour représenter la Suisse à la FIA Academy. Il s'agit d'une course internationale avec un pilote de chaque nation. Il participe aux championnats suisses et il est actuellement troisième. Il a terminé troisième du championnat préparatoire en début d'année en France. Son objectif à moyen-long terme serait de passer à la catégorie automobile. Il précise qu'il y a 13 courses par années à savoir 3 courses (FIA Academy), 6 courses (championnat suisse) et 4 courses (championnat en début d'année en France).

M. TP fait du trampoline, discipline de la Fédération suisse de gymnastique. Il est dans le centre genevois de trampoline, ainsi que dans le centre romand de performance. Il a été vice-champion suisse l'an dernier. Cette année, il est en catégorie senior élite. Il s'agit de la meilleure catégorie qui existe en Suisse pour le trampoline. Il a été qualifié pour les championnats du monde qui auront lieu en Chine au mois de novembre.

M. YW fait du trampoline et est passé cette année dans la catégorie seniors (plus de 17 ans). Il ne changera plus de catégorie, sauf s'il passe dans la catégorie seniors élite. Il participe aux championnats suisses chaque année depuis cinq ans. Il a fait un podium aux championnats suisses les deux dernières années.

Mme LO a 16 ans et cela fait 7 ans qu'elle pratique le Pony Games. Elle joue dans deux clubs différents en Suisse et en France. Elle participera à une manche de championnat suisse dimanche, puis elle partira pour participer aux championnats de France dans deux catégories différentes. Au début août, elle représentera la Suisse en catégorie U18 lors des championnats d'Europe qui auront lieu en France.

DISCUSSION ET VOTE

En préambule, pour des raisons de confidentialités et de respect pour les candidats les montants ne seront pas mentionnés

Un élu MCG rappelle qu'il y a CHF 15'000.- à répartir entre les 7 dossiers.

Le Président propose de donner une note de 1 à 10 à chaque candidat sur la base du dossier présenté.

Un élu PS demande ce que les notes doivent inclure. Faut-il tenir compte uniquement du dossier ou également le niveau, le nombre de déplacements, etc. ?

Une élue UDC a pris note des critères de sélection de base par rapport à ce qui devrait être attribué. Elle propose de s'arrêter un peu là-dessus dans un souci de parité entre les candidats. Mme ROSSI estime que les candidats ont choisi leur sport tout en sachant pertinemment à quelle distance de leur domicile se situe le centre de compétence.

Une élue PS estime qu'il est difficile de juger en mettant des notes aux candidats après les avoir vus et les avoir entendus s'exprimer durant quelques minutes à peine. Cela lui semble un peu arbitraire. Elle propose de tenir compte des dépenses effectives et de faire un classement. Mme SULJIC souligne qu'il y a des sportifs nationaux et d'autres internationaux.

Un élu MCG adhère au tableau proposé, avec une légère modification. Il suggère de donner CHF 970.- (au lieu de CHF 900.-) à xxxxx dont il s'agit de la première demande. Pour équilibrer, il propose de diminuer le montant prévu pour xxxxx qui demande une subvention depuis de nombreuses années (CHF 2'230.- au lieu de CHF 2'300.-). Il trouve que la proposition de Mme PILLONEL convient bien et présente un juste équilibre pour tous.

Une élue PS propose de commencer par traiter les meilleurs dossiers avant de passer aux autres. Pour elle, il s'agirait de faire la distinction entre le niveau international et le niveau national.

Une élue PS constate que le tableau propose une répartition de CHF 14'700.- entre les candidats. Il reste donc CHF 300.- qui n'ont pas été attribués.

Le Président constate que plus la note sera haute, plus le candidat va recevoir d'argent. Il imagine que le total dépassera rapidement le montant à attribuer.

Mme PILLONEL répond que le montant total est plafonné à CHF 15'000.-. C'est cette somme qui est répartie entre les candidats selon une clé de répartition. Le montant attribué pour chaque candidat évolue et est modifié au fur et à mesure des changements de note pour les autres candidats.

Le Président propose de donner les notes les plus hautes pour les candidats qui évoluent en international, puis diminuer les notes pour ceux qui évoluent en national.

Un élu LED demande pourquoi privilégier ceux qui sont au plus haut niveau, alors que ceux qui sont légèrement en dessous ont peut-être davantage besoin de soutien. Les chiffres proposés par l'exemple de Mme PILLONEL lui semblent tout à fait corrects. Il ne voit pas sur quelle base donner davantage ou moins à un candidat.

Un élu UDC relève que les budgets des candidats passent de CHF 30'000.- pour le karting à CHF 2'500.- pour le trampoline. Il suggère d'en tenir compte en appliquant un ratio tout en considérant également le niveau international ou national.

Un élu MCG propose de prendre le temps de la réflexion et de venir avec des propositions à la rentrée. Il pense qu'il n'y a pas d'urgence, car cela ne sera pas voté avant la première séance plénière à la rentrée. Il faudrait planifier une commission dès la rentrée afin d'être prêts pour la plénière du 1^{er} septembre 2026.

Un élu LED demande si les sportifs reçoivent déjà d'autres subventions. Il suggère de donner moins aux candidats qui reçoivent déjà de l'argent. Il constate qu'il s'agit visiblement de disciplines sportives qui ont peu d'argent. Il propose de traiter les candidats de manière équitable en donnant le même montant à tous les candidats.

Une élue PS a l'impression que le formulaire de demande de subvention pour sportif individuel ne prend pas en compte le revenu de la famille. Le Président répond que le Service des sports en tient compte.

Mme PILLONEL confirme que le bordereau de la dernière taxation fiscale est demandé. Les candidats doivent envoyer tous les documents requis et les dossiers incomplets sont refusés.

Le Président propose aux commissaires de se prononcer pour dire s'ils acceptent d'utiliser le tableau de Mme PILLONEL comme référence et de le remplir pour commencer en attribuant la note de 5 à tous les candidats. Cette note sera ensuite augmentée ou diminuée de 1 après passage en revue des candidats.

Les commissaires valident la proposition du Président à l'unanimité.

Le Président passe en revue les candidats pour décider des notes à attribuer. Les 7 auditionnés sont notés respectivement de 5 – 7 – 5 – 5 – 4 – 6 - 6

Mme PILLONEL affiche le tableau actualisé avec les notes des commissaires. La somme résultante étant de CHF 14'500.-, il reste un montant de CHF 500.- à répartir.

Un élu MCG propose de diminuer l'écart en **remontant la note W à 5**. Cette proposition est acceptée. Il propose **d'ajouter CHF 70.- à chaque candidat** afin d'approcher le montant total de CHF 15'000.- à répartir. **Cette proposition est acceptée.**

VOTE : La proposition finale issue de la formule de calcul est la suivante :

			Évaluation commission (1 à 10)	Subvention totale par candidat :
P	D	Athlétisme	5	CHF
R	E	Karaté	7	CHF
C	T	Pony Games	5	CHF
P	T	Trampoline	5	CHF
W	Y	Trampoline	5	CHF
O	L	Pony Games	6	CHF
G	A	Karting	6	CHF
			TOTAL	CHF 14'990.-

Cette répartition de la subvention est acceptée par tous les commissaires.

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, la commission des Sports vous recommande d'accepter ces propositions.